

L'hon. M. GUTHRIE: Nous allons laisser l'article 19 en suspens jusqu'à la prochaine fois.

M. le PRESIDENT: C'est précisément parce que le débat s'était écarté de l'article 18 et que d'autres honorables députés avaient commis la même infraction que je n'appelai pas l'attention sur la question du règlement avant que l'honorable député de Simcoe-Nord eût terminé ses observations.

M. CURRIE: Je me soumetts à votre décision.

M. le PRESIDENT: Je pris la parole simplement pour déterminer si l'article 18 serait adopté avant que le ministre donnât sa réponse à une question relative à l'article 19. L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) persiste-t-il à vouloir appeler de la décision du président?

M. CAHILL: Assurément oui.

L'hon. M. FIELDING: J'espère que mon honorable ami de Pontiac (M. Cahill) permettra que la chose reste en suspens et n'insistera pas. La question est parfaitement bien comprise. Nous sommes tous aptes à nous écarter de l'article spécialement considéré. Je pense que ce serait dommage qu'il y ait appel de la décision du président. Et j'espère que mon honorable ami n'insistera pas.

M. LAPOINTE: Je pense que mon honorable de Pontiac a raison de dire que les deux articles sont étroitement liés, et je demande que l'on laisse l'article 18 en suspens tandis que nous discuterons l'article 19.

M. le PRESIDENT: C'est une demande tout à fait autre.

M. CAHILL: C'est celle que je voulais faire en prenant la parole. Mais je fus rappelé à l'observance du règlement avant d'avoir pu m'expliquer, et c'est pourquoi j'en appelle de la décision du président. Si on laisse l'article en suspens, comme le ministre l'a suggéré, je me désisterai de mon appel.

M. le PRESIDENT: Si l'honorable député de Pontiac n'accepte pas la décision du président et ne se désiste pas de son appel, nous ne pouvons pas continuer les travaux de ce comité tant que la Chambre n'aura pas statué sur la décision.

L'hon. MACKENZIE KING: Je crois que le ministre a consenti à laisser cet article en suspens.

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne vois pas de raison.

[M. Currie.]

Quelques VOIX: Retirez, retirez.

M. CAHILL: Je retire l'appel.

M. le PRESIDENT: Je crois que la décision est acceptée et l'appel retiré.

M. CURRIE: Oui.

M. le PRESIDENT: L'appel est-il retiré?

M. CAHILL: Oui.

M. le PRESIDENT: Article 19.

M. LAPOINTE: Et l'article 18?

M. le PRESIDENT: M. Lapointe propose que la délibération de l'article 18 soit remise.

L'hon. M. GUTHRIE: Un instant. A quoi bon? Allons-nous en sortir? L'article 19 est celui qui provoque tout ce dissentiment. Je n'ai pas d'objection à ce qu'il reste en suspens, mais je veux que nous avançons.

S'il y a quelque chose au sujet de cet article je veux bien qu'on le laisse en suspens.

M. CANNON: Ne pouvons-nous pas discuter l'article 18 en même temps que l'article 19?

M. le PRESIDENT: L'article 18 est laissé en suspens. L'article 19 sera-t-il adopté?

L'hon. M. GUTHRIE: Laisse en suspens. Il n'y a pas d'objection à laisser un article en suspens du moment qu'on le fait pour un autre.

M. LAPOINTE: Nous voulons discuter les deux articles ensemble.

M. CANNON: Les deux articles sont presque semblables, et nous voulons les discuter en même temps.

L'hon. M. GUTHRIE: J'étais sous l'impression qu'on s'était entendu pour ne pas discuter ce soir les clauses sujettes à désaccord. Nous avons adopté plusieurs articles et nous avons fait un certain progrès; mais nous n'avancerons guère si nous examinons maintenant les autres articles.

M. LAPOINTE: Est-ce une clause contentieuse?

L'hon. MACKENZIE KING: Le solliciteur général me permettra de lui faire remarquer que cet article n'est pas nécessairement discuté. Ce que les députés de ce côté de la Chambre veulent savoir, c'est ce que vont être exactement les fonctions de directeur en chef des élections. Si l'on donne une explication satisfaisante il n'y a pas de raison pour ne pas laisser adopter tous ces articles.

L'hon. M. GUTHRIE: Eh bien, procédons.